



Assemblée générale

Distr. générale
28 juillet 2017
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session

Point 20 de l'ordre du jour provisoire*

Développement durable

Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport, établi en application de la résolution 71/223 de l'Assemblée générale, fait le point des progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités découlant d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Conformément à la demande faite dans la résolution, il inclut une analyse des objectifs d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui n'ont pas encore été atteints. Ainsi, il traite des résultats de la réunion du Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisée sous les auspices du Conseil économique et social du 10 au 19 juillet 2017 sur le thème « Éliminer la pauvreté et promouvoir la prospérité dans un monde en mutation » et axée sur les objectifs de développement durable n^{os} 1, 2, 3, 5, 9 et 14 ainsi que l'objectif n^o 17, examiné chaque année; de la mise en œuvre du Mécanisme de facilitation des technologies, notamment dans le cadre du Forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable; du renforcement des liens entre scientifiques et décideurs et de l'établissement du *Rapport mondial sur le développement durable* qui doit être publié en 2019; de la dimension régionale du développement durable; de la consommation et la production durables. De plus, conformément à la résolution 71/223, le présent rapport doit être lu en parallèle avec le rapport du Secrétaire général sur l'intégration des trois dimensions du développement durable dans l'ensemble du système des Nations Unies (A/72/75-E/2017/56).

* A/72/150.



I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application de la résolution 71/223 de l'Assemblée générale.
2. Le 25 septembre 2015, l'Assemblée générale a adopté le document final du Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015, intitulé « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ».
3. Comme indiqué dans la résolution 71/223, le Programme 2030 marque une étape décisive dans l'intégration des objectifs d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable dans le programme mondial de développement. Les concepts et domaines thématiques couverts par ces instruments se retrouvent directement ou indirectement dans le Programme 2030.
4. Dans la résolution, il a été noté que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 s'appuyait sur des éléments du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Dans le Programme 2030, et en application directe du document final de la Conférence, dans le cadre de ses conclusions sur le thème du « cadre institutionnel pour le développement durable », le Forum politique de haut niveau sur le développement durable a été chargé de jouer « un rôle central dans le contrôle du suivi et de l'examen au niveau mondial », sous les auspices de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social.
5. Le présent rapport fait donc le point sur la réunion du Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisée du 10 au 19 juillet 2017 sous les auspices du Conseil économique et social, la deuxième depuis l'adoption du Programme 2030, la mise en œuvre du Mécanisme de facilitation des technologies, le renforcement des liens entre scientifiques et décideurs et l'établissement du *Rapport mondial sur le développement durable* et la dimension régionale du développement durable. Il traite également de la consommation et la production durables ainsi que du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables.
6. Conformément à la résolution 71/223, il inclut également une analyse des objectifs d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui n'ont pas encore été atteints.
7. Le présent rapport doit être lu en parallèle avec d'autres rapports sur le développement durable présentés à l'Assemblée générale, en particulier le rapport sur l'intégration des trois dimensions du développement durable dans l'ensemble du système des Nations Unies (A/72/75-E/2017/56), établi en application de la résolution 71/223.

II. Suivi et examen

A. Réunion du Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisée sous les auspices du Conseil économique et social

8. Du 10 au 19 juillet 2017, le Forum politique de haut niveau pour le développement durable a tenu sa deuxième réunion depuis l'adoption du Programme 2030, sous les auspices du Conseil économique et social. La réunion comprenait un débat ministériel de trois jours.

9. En prévision de cette réunion, les commissions techniques du Conseil économique et social et d'autres instances et organes intergouvernementaux ont été invités à apporter des contributions et des réflexions concernant la réalisation des objectifs de développement durable et des cibles connexes en vue d'« éliminer la pauvreté et de promouvoir la prospérité dans un monde en mutation ». Certains ont également abordé les objectifs de développement durable à l'examen (1, 2, 3, 5, 9, 14 et 17). Trente-huit communications ont été reçues des commissions techniques et des organes d'experts du Conseil, ainsi que d'autres organes intergouvernementaux et instances multipartites. Une synthèse de ces contributions volontaires a été établie (voir E/HLPF/2017/3). Les grands groupes et autres parties prenantes ont également soumis des documents sur leur contribution à la mise en œuvre des objectifs (voir E/HLPF/2017/2).

10. Le Forum politique de haut niveau a examiné les six objectifs de développement durable retenus pour la réunion de 2017 ainsi que l'objectif n° 17, dont l'examen est annuel. Toutes les séances consacrées à un objectif particulier tenaient compte des liens entre cet objectif et d'autres et des trois dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable. Les lignes directrices et recommandations proposées, y compris dans la Déclaration ministérielle adoptée par le Forum, prenaient également en considération ces liens afin d'appeler l'attention voulue sur la cohérence et la coordination nécessaires à tous les niveaux pour promouvoir le Programme 2030 et les objectifs de développement durable.

11. Le Forum politique de haut niveau a démontré qu'il jouait le rôle essentiel de cadre mondial de suivi et d'examen. Il s'est en effet imposé comme espace de dialogue pour examiner les problèmes et les obstacles structurels nécessitant des mesures coordonnées à l'échelle mondiale. La dynamique créée par le Forum a également facilité et renforcé l'action menée au niveau national pour mettre en œuvre les objectifs de développement durable.

12. Le thème de la réunion du Forum, « Éliminer la pauvreté et promouvoir la prospérité dans un monde en mutation », a été examiné dans le cadre de la lutte contre la pauvreté multidimensionnelle et les inégalités. Il a également été abordé selon une approche multipartite ainsi que du point de vue des pays en situation particulière et des pays à revenu intermédiaire. Les messages ci-après sont ressortis :

a) Pour éliminer la pauvreté au niveau mondial, il faut s'attaquer à la pauvreté multidimensionnelle et au dénuement;

b) Il existe une corrélation directe entre la pauvreté et le manque d'accès aux soins de santé, à l'éducation et au logement, l'insuffisance de possibilités économiques, l'absence d'autonomisation des femmes et la mauvaise gestion des ressources naturelles;

c) Des données ventilées et très pertinentes sont essentielles pour éclairer la prise de décisions et l'action menée pour éliminer la pauvreté en s'attaquant aux phénomènes négatifs indissociables comme les changements climatiques, la destruction de ressources naturelles qui produisent des services d'écosystèmes, la pollution et d'autres facteurs de stress écologique qui peuvent faire obstacle à la réalisation de progrès;

d) L'indice de pauvreté multidimensionnelle est un outil utile d'analyse de l'état de la pauvreté au niveau national qui complète les indices habituels basés sur le revenu;

e) La prise en compte au niveau national des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement ainsi que des objectifs de développement durable, y compris dans les cadres et budgets à moyen terme, est déterminante pour favoriser l'appropriation nationale du Programme 2030 et créer des synergies positives. Il faut renforcer les capacités dans tous les secteurs et améliorer le partage de l'information pour accroître la transparence, mieux faire appliquer le principe de responsabilité et établir la confiance;

f) Pour les petits États insulaires en développement, la participation des parties prenantes et tout type de partenariat efficace sont indispensables pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable et des Orientations de Samoa;

g) Le financement du développement des pays qui connaissent une situation particulière doit être plus fiable, assuré par de multiples parties prenantes et viser à couvrir les besoins particuliers de différents pays;

h) Le chômage restant un des principaux obstacles que rencontrent les pays les moins avancés, l'objectif d'une croissance économique soutenue et plus verte demeure prioritaire;

i) L'absence de littoral représente un problème particulier auquel il faut s'attaquer en améliorant l'accès des pays concernés aux marchés et à de nouvelles technologies adaptées à leur situation. Les pays sortant d'un conflit ont quant à eux des besoins particuliers en matière de développement, ce qui est souvent due une planification fragmentée du développement;

j) Les pays à revenu intermédiaire ont proposé qu'au-delà du critère du revenu par habitant, l'appartenance à cette catégorie soit également fondée sur une évaluation qui prenne en compte d'autres indicateurs tels l'espérance de vie, le développement institutionnel, les personnes qui vivent dans la pauvreté, les groupes vulnérables, le chômage et les avancées technologiques.

13. Au cours de la séance consacrée à l'évaluation de la situation au terme de la deuxième année, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a présenté le rapport du Secrétaire général intitulé « Point annuel sur les objectifs de développement durable » (E/2017/66), qui donne un aperçu général des progrès accomplis dans la réalisation des 17 objectifs du Programme 2030, évalués à l'aune d'un ensemble d'indicateurs pour lesquels des données étaient disponibles au mois d'avril 2017. Pour la plupart des indicateurs considérés, les valeurs représentent des ensembles mondiaux, régionaux ou sous-régionaux et sont calculées à partir des données tirées des systèmes statistiques nationaux puis compilées par différents organismes internationaux en fonction de leur mandat ou domaine de compétence respectifs.

14. D'autres débats ont eu lieu sur des questions liées à la mise en œuvre du Programme 2030, notamment la présentation de nouvelles idées, suggestions et solutions concernant les liens entre scientifiques et décideurs; la participation à la

réalisation des objectifs de développement durable et le financement de leur mise en œuvre; les stratégies visant à ce que le Programme 2030 donne des résultats dans les petits États insulaires en développement, en s'appuyant sur les Orientations de Samoa; les pays connaissant une situation particulière; l'engagement multipartite pour la mise en œuvre du Programme 2030. Un dialogue interactif sur les expériences régionales a également eu lieu avec les secrétaires exécutifs des commissions régionales et les représentants d'autres organisations régionales.

15. Les messages clefs ci-après sont ressortis des débats relatifs aux six objectifs de développement durable concernant la pauvreté, la faim, la santé, l'égalité des sexes, l'infrastructure et l'industrialisation, et les océans ainsi qu'à l'objectif de développement durable 17¹ :

a) La pauvreté ne se détermine pas uniquement par le revenu monétaire. Pour éliminer la pauvreté au niveau mondial, il faut s'attaquer à la pauvreté multidimensionnelle et au dénuement. L'équité reste donc un principe essentiel qui doit guider tous les efforts;

b) L'inclusion sociale et la participation de toutes les parties prenantes sont indispensables pour éliminer la pauvreté;

c) Les indices et statistiques relatifs à la pauvreté doivent présenter un intérêt sur le plan social. Jusque-là, de nombreux pays pauvres misaient essentiellement sur la croissance économique pour éliminer la pauvreté, mais les indices de croissance ne sauraient suffire à eux seuls à combattre la pauvreté relative;

d) Des données ventilées de qualité sont essentielles pour toute initiative efficace visant à éliminer la pauvreté;

e) Plusieurs phénomènes négatifs indissociables comme les changements climatiques, la destruction de ressources naturelles qui produisent des services d'écosystèmes, la pollution et d'autres facteurs de stress écologique qui peuvent faire obstacle à la réalisation de progrès, ont des incidences sur la pauvreté multidimensionnelle;

f) Des mesures urgentes s'imposent pour faire face à la situation d'insécurité alimentaire aiguë et aux crises de malnutrition, à la famine et aux risques de famine observés aujourd'hui et faire en sorte que ces situations ne se reproduisent dans un proche avenir;

g) Il faut renforcer les cadres juridiques de manière à promouvoir une démarche axée sur les droits fondamentaux, y compris le droit à l'alimentation et le droit d'accès équitable à la terre, à l'eau et aux ressources halieutiques;

h) L'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes sont indispensables pour assurer la sécurité alimentaire et une agriculture durable. L'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et à la prise de décisions devrait permettre d'accroître les rendements agricoles et de faire reculer la faim et la malnutrition;

i) Afin que les petits exploitants et les exploitants familiaux atteignent leurs objectifs en matière de revenus et de productivité, la transformation agricole doit s'appuyer davantage sur les connaissances;

¹ Pour de plus amples informations, voir la synthèse de la réunion du Forum politique de haut niveau pour le développement durable établie par le Président (2017), disponible à l'adresse <https://sustainabledevelopment.un.org/hlpf>.

j) Les solutions proposées dans le domaine de la santé doivent s'articuler avec les activités relatives à l'éducation, à la nutrition, à l'autonomisation des femmes et des filles, aux changements climatiques et à la pollution de l'air ainsi qu'aux mécanismes de financement tels que la fiscalité;

k) L'équité est un principe essentiel qu'il faut appliquer de manière volontaire et proactive. La couverture sanitaire universelle est absolument nécessaire pour garantir l'équité en matière de soins de santé et pour ne pas faire de laissés-pour-compte;

l) Les gouvernements et les parties prenantes, y compris le secteur privé, doivent garantir un financement suffisant pour les activités liées à la santé, y compris la recherche et l'innovation, les initiatives locales, l'infrastructure sanitaire et les filets de sécurité sociale;

m) L'égalité des sexes est non seulement une fin en soi mais elle est aussi un élément indispensable à l'édification de sociétés prospères et à la mise en œuvre intégrale du Programme 2030;

n) Certes, des mesures louables ont été prises pour adopter des lois et des politiques relatives à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles, mais au terme de la deuxième année, il serait prématuré de faire le bilan des progrès accomplis en la matière car, dans ce domaine, les changements systémiques et structurels prennent du temps et le chemin à parcourir est encore long;

o) La croissance économique repose entièrement sur une infrastructure solide et bien organisée, indispensable pour assurer l'accès aux services de base et accélérer l'industrialisation. Il faut investir dans les « infrastructures sociales » afin que chacun puisse jouir des bienfaits de l'industrialisation;

p) Une infrastructure résiliente et durable protège les citoyens tout en apportant des solutions pour l'adaptation aux effets des changements climatiques et leur atténuation;

q) Il faut adapter les investissements et la planification des politiques aux secteurs d'activité, en tirant parti des atouts et des secteurs dynamiques de chaque pays, et en tenant compte de ce qui se fait de mieux en matière de technologie et d'innovation;

r) L'économie numérique a ouvert des perspectives sans précédent aux petites et moyennes entreprises, qui peuvent désormais avoir accès à de nouveaux marchés grâce aux plateformes électroniques et l'établissement de nouvelles règles pour le commerce électronique pourrait les placer sur un pied d'égalité au niveau international et leur permettre de prospérer;

s) La Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable (la Conférence sur les océans), tenue au Siège de l'ONU, à New York, en juin 2017 et organisée par les Fidji et la Suède, a créé une dynamique universelle pour établir de nouveaux partenariats en vue de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14;

t) Les océans sont menacés, tant par la pollution marine que par la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Ils offrent pourtant un certain nombre de possibilités, en particulier aux pays dont les moyens de subsistance dépendent des océans, tels les petits États insulaires en développement;

u) Ces deux dernières années, des progrès considérables ont été accomplis au niveau international dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-

Abeba, qui contient le cadre global de financement des objectifs de développement durable;

v) La participation à la réalisation des objectifs de développement durable ne se limite pas au financement. Des changements institutionnels et une meilleure gouvernance s'imposent également pour appuyer un cadre cohérent de mise en œuvre du Programme 2030;

w) Des lacunes importantes subsistent et la situation actuelle dans le monde pose de nombreux obstacles à la réalisation des objectifs de développement durable. Pour lever ces obstacles, la communauté internationale doit agir sans tarder en assurant la mise en œuvre intégrale du Programme d'action d'Addis-Abeba à tous les niveaux;

x) Il convient d'axer les efforts sur un développement économique cohérent au lieu d'exécuter les projets au coup par coup en fonction des mécanismes de financement correspondant à ce type de développement. De nouvelles mesures doivent être prises pour pouvoir disposer d'arguments solides en faveur de la participation à la réalisation des objectifs de développement durable et mobiliser des capitaux privés pour financer le développement durable et tirer parti de l'intérêt croissant que manifeste le secteur privé pour le Programme 2030;

y) De nouveaux modes d'affectation des ressources au développement durable doivent être envisagés. Toutes les parties prenantes, y compris le secteur privé et la société civile, doivent pleinement participer à la réalisation des objectifs de développement durable. Parallèlement, il convient d'accroître la transparence et le contrôle public, en particulier lorsqu'il s'agit de partenariats public-privé. À cet égard, l'ONU est le cadre approprié pour étudier la possibilité d'établir des lignes directrices devant permettre de faire en sorte que, dans le cadre des échanges avec le secteur privé, les risques et les gains soient partagés de manière équitable, que des dispositifs clairs en matière de responsabilité soient mis en place et que les normes sociales et environnementales soient respectées.

16. Dans le cadre du débat ministériel du Forum politique de haut niveau sur le développement durable, 43 pays² ont présenté des examens nationaux volontaires, en application des résolutions 67/290, 70/1 et 70/299 de l'Assemblée générale. Les messages clés communiqués par les pays dans leurs examens nationaux volontaires figurent dans une note du Secrétariat (E/HLPF/2017/6). La Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales a apporté son soutien à la préparation de ces examens, sous la direction du Président du Conseil économique et social, par des ateliers, internationaux et régionaux, qui ont permis d'échanger idées, pratiques et informations, ainsi que de mettre en place une réflexion collective sur la façon de présenter les examens nationaux volontaires au Forum politique de haut niveau, dans le contexte de la mise en œuvre du Programme 2030 au niveau national.

17. Les principaux points tirés des examens nationaux volontaires sont les suivants :

a) Les travaux préparatoires nationaux étaient approfondis et efficaces et un bon moyen de maintenir la dynamique imprimée dans la mise en œuvre, notamment grâce à la détermination sans faille des plus hauts responsables nationaux.

² Afghanistan, Argentine, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Botswana, Brésil, Chili, Chypre, Costa Rica, Danemark, El Salvador, Éthiopie, Guatemala, Honduras, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Luxembourg, Malaisie, Maldives, Monaco, Népal, Nigéria, Panama, Pays-Bas, Pérou, Portugal, Qatar, Slovénie, Suède, Tadjikistan, Tchéquie, Thaïlande, Togo, Uruguay et Zimbabwe.

b) Pour une véritable appropriation du Programme 2030, l'adhésion s'impose aux niveaux national et local ainsi qu'une démarche impliquant l'ensemble des acteurs publics et tous les segments de la société. La participation et l'engagement de toutes les parties prenantes à ce processus sont également jugés essentiels.

c) L'élaboration de politiques relatives aux objectifs de développement durable doit gagner en efficacité, par exemple avec l'engagement politique et la participation active des chefs coutumiers, des personnalités influentes, des médias et des responsables politiques, de sorte que des solutions puissent être trouvées aux difficultés sociales, économiques et environnementales auxquelles se heurtent les pays.

d) Il est essentiel de cerner les liens qui existent entre les objectifs de développement et entre les cibles d'un même objectif. Ces liens doivent être dûment pris en compte dans l'élaboration des politiques, l'établissement des budgets, les structures et les processus institutionnels aux niveaux national et infranational. La coopération multilatérale doit également s'appuyer sur ce principe pour assurer une coordination efficace et la cohérence des politiques.

e) Les pays ont reconnu que les données étaient indispensables pour le suivi et l'examen au niveau national et dans ce cadre, ils ont déjà demandé aux bureaux nationaux de statistique de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable en tenant compte de tous les indicateurs de développement durable, y compris dans le cadre de l'établissement d'un rapport de référence. Il faut toutefois encore évaluer les capacités et combler les lacunes dans ce domaine.

f) Les pays s'emploient à approfondir la connaissance des données, à renforcer la capacité de ventiler les indicateurs habituels et d'en créer de nouveaux. Des mesures doivent être prises pour regrouper les différentes structures de suivi et d'évaluation dans un seul système national de manière à éviter les doubles emplois dans le suivi et la collecte des données.

18. Dans le cadre du débat ministériel, une rencontre a été organisée avec les présidents des forums régionaux en prévision de la réunion du Forum politique de haut niveau sur le développement durable. Elle portait sur les synergies et la cohérence aux niveaux régional et mondial, compte étant tenu des messages clefs ressortant des forums régionaux. En outre, des séances quotidiennes du débat général ont été consacrées au thème choisi pour le Forum politique de haut niveau sur le développement durable.

19. Au cours de la réunion du Forum politique de haut niveau, se sont également tenus plus d'une centaine de manifestations parallèles, une rencontre réservée aux partenariats multipartites pour leur permettre de partager leurs connaissances et leur expertise afin de soutenir la réalisation des objectifs de développement durable, une session de familiarisation avec les objectifs de développement durable, un forum des entreprises sur la réalisation des objectifs, un programme de formation et de pratique en rapport avec les objectifs et une réunion des responsables des questions relatives à la durabilité.

20. La réunion du Forum politique de haut niveau sur le développement durable s'est achevée par l'adoption d'une déclaration ministérielle (E/2017/L.29-E/HLPF/2017/L.2).

B. Mécanisme de facilitation des technologies : prochaines étapes

21. Dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, les chefs d'État et de gouvernement ont décidé de créer un Mécanisme de facilitation des technologies, fondé sur une collaboration multipartite entre les États Membres, la société civile, le secteur privé, les milieux scientifiques, les entités des Nations Unies et d'autres acteurs. Le Mécanisme, qu'ils ont lancé en septembre 2015 dans le Programme 2030, comprend trois composantes : a) le groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable; b) le forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable; et c) une plateforme en ligne qui servira de portail d'accès aux informations sur les initiatives, les mécanismes et les programmes existants en matière de science, de technologie et d'innovation, dans le système des Nations Unies comme en dehors.

22. La composition du groupe de travail interinstitutions s'est élargie : avec 35 membres actifs, ce sont plus de 80 employés qui consacrent leur temps à cette action collective. Le groupe de travail a étroitement collaboré avec le groupe d'appui au Mécanisme de facilitation des technologies, composé de 10 représentants de haut niveau issus de la société civile, du secteur privé et des milieux scientifiques (« le groupe de 10 représentants »), notamment par l'organisation de réunions conjointes et des initiatives au niveau opérationnel portant sur des questions essentielles. Plusieurs activités communes relatives au Mécanisme sont prévues au cours des prochains mois.

23. Le groupe de travail interinstitutions et le groupe de 10 représentants ont organisé le deuxième forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable les 15 et 16 mai 2017 à New York. Plus de 800 scientifiques, innovateurs, technologues, entrepreneurs, décideurs et représentants de la société civile formant un groupe représentatif ont pris part au forum. Des expositions ont mis en avant 12 innovateurs du monde entier, sélectionnés par concours.

24. Le forum de collaboration multipartite a étudié les politiques et mesures possibles pour promouvoir la science, la technologie et l'innovation afin d'atteindre les objectifs de développement durable. Les participants ont salué les progrès accomplis par le Mécanisme pour ce qui est de faciliter la collaboration et les partenariats multipartites et formulé des recommandations sur les mesures à prendre qui sont présentées dans le résumé établi par les Coprésidents à l'issue du forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable (E/HLPF/2017/4). Ils ont recommandé ce qui suit : a) compte tenu des solutions apportées par la technologie (à faible technicité et de pointe) à même d'opérer des changements profonds pour la réalisation des objectifs de développement, il faut que les scientifiques et les innovateurs comprennent les réalités des populations locales afin d'accorder davantage d'attention au fait que les technologies à faible coût peuvent répondre à leurs besoins; b) il faut veiller à ce que les autorités nationales, le secteur privé et d'autres partenaires augmentent les investissements intelligents, notamment pour renforcer les capacités humaines et productives dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation afin de libérer le potentiel créatif de chacun; c) des feuilles de routes relatives à la science, à la technologie et à l'innovation, adaptables et faisant appel à la participation d'acteurs nationaux et mondiaux sont essentielles pour organiser l'action selon les priorités fixées et promouvoir des collaborations intersectorielles afin d'atteindre les objectifs de développement durable, chaque objectif devant faire l'objet « d'approches approfondies »; d) les effets perturbateurs

que les nouvelles technologies, telles que la nanotechnologie, l'automatisation, la robotique, l'intelligence artificielle, l'édition génétique, les méga données et l'impression 3D, ont des conséquences à la fois positives et négatives sur les sociétés et il est primordial de comprendre les répercussions que peuvent avoir les décisions prises; e) même s'il existe depuis quelques années une vision commune des objectifs de développement durable, une collaboration est nécessaire, y compris dans le cadre du Mécanisme, afin que les débats sur l'action à mener continuent de s'appuyer sur la science, notamment grâce à la science ouverte, à l'accès universel et au partage. Cette collaboration est importante car la science est la meilleure ressource renouvelable ayant des effets cumulés. f) il faut investir davantage dans la science, la technologie et l'innovation, renforcer les capacités dans ces domaines et donner plus de moyens à ces milieux dans le monde entier et de manière durable; g) il faut faciliter la pleine mise en œuvre opérationnelle du Mécanisme, qui favorise l'établissement de partenariats multipartites; h) il faut envisager de nouveaux moyens et de nouvelles structures de participation pour encourager les acteurs du secteur privé à mettre leurs activités et projets relatifs à la technologie, et à l'innovation, au service de l'action menée par l'ONU en matière de science, de technologie et d'innovation pour faciliter la réalisation des objectifs de développement durable.

25. L'évaluation indépendante de la plateforme en ligne du Mécanisme de facilitation des technologies a été achevée comme prévu dans le Programme 2030. Elle a été confiée à des experts indépendants venant de l'Institut de la recherche scientifique et du développement de l'Académie chinoise des sciences, de l'Overseas Development Institute (Royaume-Uni) et de Det Norske Veritas – DNV GL – (Pays-Bas), à la suite d'un appel à candidatures ouvert. Le rapport d'évaluation est disponible sur le site Web³ des objectifs de développement durable. Des observations et manifestations d'intérêt peuvent y être faites en vue de contribuer au développement et à la gestion de la plateforme. Le groupe de 10 représentants a examiné le rapport qui représente d'après lui une base utile pour poursuivre le débat et prendre de nouvelles mesures. Le groupe de travail interinstitutions et le groupe de 10 représentants ont commencé à construire ensemble la plateforme en ligne du Mécanisme de facilitation des technologies.

26. Le groupe de travail interinstitutions a également commencé à participer à l'exécution d'un projet pilote commun de renforcement des capacités lancé par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI). Il a en outre commencé à étudier les effets des bouleversements technologiques, des technologies de l'automatisation et de l'intelligence artificielle sur les objectifs de développement durable. Le Département des affaires économiques et sociales et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPLAC) avaient fait démarrer ce processus dans le cadre d'une réunion de groupe d'experts tenue au Mexique en décembre 2016. D'autres réunions ont été consacrées à cette question en 2017 dans le cadre du forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable, de la réunion du Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisée la même année et du Sommet mondial de l'Union internationale des télécommunications sur l'intelligence artificielle au service du bien social.

³ <https://sustainabledevelopment.un.org/tfm>.

C. Renforcement des liens entre scientifiques et décideurs et *Rapport mondial sur le développement durable*

27. À la réunion du Forum politique de haut niveau pour le développement durable tenu en 2017, la nécessité de continuer de renforcer les liens entre scientifiques et décideurs pour étayer les politiques reposant sur l'analyse des faits en vue d'assurer la réalisation du Programme 2030 a été soulignée. En effet, pour la réalisation des objectifs de développement durable, il est essentiel de bien comprendre scientifiquement les liens entre ces objectifs et les retombées possibles des questions nouvelles et émergentes. Il est ressorti des débats qui ont eu lieu à la réunion du Forum politique de haut niveau qu'il faut adopter des approches nouvelles et novatrices pour mobiliser la communauté scientifique et l'inciter à trouver des solutions aux problèmes de développement pressants. Le Forum a noté que pour porter leurs fruits, les liens entre scientifiques et décideurs se devaient d'être inclusifs. Ils doivent faire appel aux sciences naturelles et sociales, susciter la participation au-delà des milieux universitaires, prendre en compte les connaissances traditionnelles et autochtones et s'adresser à un ensemble plus diversifié de parties prenantes; ils doivent aussi, au moyen du dialogue, promouvoir les partenariats entre pays développés et pays en développement, à tous les niveaux.

28. À la réunion de 2017, les débats du Forum politique de haut niveau ont mis l'accent sur les politiques et les mesures visant à faire progresser la science, les technologies et l'innovation au service des objectifs de développement durable. Les débats ont fait ressortir que la recherche de solutions technologiques eu égard aux objectifs de développement durable était porteuse de défis et d'opportunités. Il importe de s'attacher à mieux exploiter les technologies à faible coût et à lever les obstacles à la généralisation de solutions ayant fait leur preuve. Une telle démarche exige des scientifiques et innovateurs qu'ils s'intéressent aux réalités des communautés locales, et des décideurs qu'ils contribuent à la création d'un environnement propice. Des feuilles de route relatives à la science, à la technologie et à l'innovation au service des objectifs de développement durable, adaptables et faisant appel à la participation d'acteurs nationaux et mondiaux pourraient jouer un rôle d'appui à cet égard. Lors des débats, on a également fait valoir qu'il était essentiel de comprendre les retombées (positives ou négatives) possibles des nouvelles technologies, telles que les nanotechnologies, l'automatisation, la robotique, l'intelligence artificielle, l'édition génétique, les méga données et l'impression 3D, afin de pouvoir mettre ces technologies au service du développement durable.

29. Les participants ont également souligné le rôle du *Rapport mondial sur le développement durable* dans le renforcement des liens entre scientifiques et décideurs. Dans la déclaration ministérielle issue de la réunion du Forum politique de haut niveau pour le développement durable tenue en 2016 (E/HLS/2016/1), les États Membres ont fait valoir que ce Rapport « fournirait des informations sur l'état du développement durable au niveau mondial d'un point de vue scientifique, ce qui faciliterait la mise en œuvre du Programme 2030, mettrait en lumière les enseignements tirés de l'expérience, les difficultés et les questions, tendances et mesures nouvelles ». Il a en outre été décidé que le Rapport pour les réunions du forum politique tenues sous les auspices de l'Assemblée générale serait établi tous les quatre ans et qu'il serait rédigé par un groupe indépendant de scientifiques, lequel serait épaulé par une équipe de préparation coprésidée par des représentants du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, du Programme des Nations Unies pour l'environnement, du Programme des Nations Unies pour le développement, de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et de la

Banque mondiale, et bénéficierait d'un appui logistique fourni par le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies. En décembre 2016, après un vaste processus de consultation avec les États Membres et les organismes compétents des Nations Unies, le Secrétaire général Ban Ki-moon a nommé des scientifiques⁴ pour siéger dans ce groupe indépendant

30. Ce groupe indépendant de scientifiques et l'équipe spéciale des Nations Unies ont organisé deux réunions pour la préparation du *Rapport mondial sur le développement durable 2019*. Lors de la première réunion, qui s'est tenue à New York du 21 au 23 février 2017, les participants ont recensé les activités qui contribueraient à garantir la crédibilité scientifique, la légitimité et la pertinence de l'édition 2019 du Rapport. Ils sont également convenus de constituer des groupes de travail pour lancer la conceptualisation de l'ossature du rapport. Lors de la deuxième réunion, qui s'est tenue à Glen Cove (États-Unis d'Amérique) du 14 au 19 juillet 2017, ils ont mis au point le contenu et la structure du rapport et élaboré un plan de travail pour engager le dialogue avec les communautés scientifiques et d'autres parties prenantes. Le groupe indépendant de scientifiques devrait mettre à contribution des homologues de toutes les disciplines et de différents groupes linguistiques, une attention particulière étant accordée aux scientifiques des pays en développement. Des contacts seront également établis avec d'autres parties prenantes.

⁴ Il s'agit de : Wolfgang Lutz (Autriche), directeur et fondateur du *Wittgenstein Centre for Demography and Global Human Capital*, directeur du Programme sur la population mondiale de l'*International Institute for Applied Systems Analysis* et directeur de l'Institut de démographie de Vienne de l'Académie autrichienne des sciences; Jean-Pascal van Ypersele (Belgique), codirecteur du programme interdisciplinaire de Master en sciences et gestion de l'environnement, Université catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve (Belgique); Parfait Ekoundou-Enyegue (Cameroun), professeur titulaire, directeur du Département de la sociologie du développement, Université Cornell, New York; Katherine Richardson (Danemark), Professeur d'océanographie biologique, responsable du *Sustainability Science Centre* de l'Université de Copenhague et responsable du thème macroécologie et océanographie au *Centre for Macroecology, Evolution and Climate*; Eeva Furman (Finlande), directrice du Centre de politique environnementale de l'Institut finlandais de l'environnement (SYKE) et présidente du Groupe national finlandais d'experts sur le développement durable; Jean-Paul Moatti (France), président du Conseil d'administration et directeur général de l'Institut de recherche pour le développement (IRD); Ernest Foli (Ghana), chercheur principal au Conseil de la recherche scientifique et industrielle du *Forestry Research Institute of Ghana*; Endah Murniningtyas (Indonésie), ancienne Vice-Ministre des ressources naturelles et de l'environnement au Ministère de la planification du développement national/Agence nationale de planification du développement de l'Indonésie; David Smith (Jamaïque), coordonnateur de l'*Institute for Sustainable Development* de la *University of the West Indies*, coordonnateur du Consortium des universités des petits États insulaires et président pour les Caraïbes du Réseau des solutions pour le développement durable; Muhammad Saidam (Jordanie), directeur du Groupe central de la recherche et de la surveillance en matière d'environnement de la *Royal Scientific Society* de Jordanie; Jurgis Staniskis (Lituanie), membre à part entière de l'Académie des sciences de Lituanie, professeur à l'Université de technologie de Kaunas et directeur de l'Institut de génie de l'environnement de l'Université; Gonzalo Hernández Licona (Mexique), secrétaire exécutif du Conseil national pour l'évaluation de la politique de développement social; Eun Mee Kim (République de Corée), professeur titulaire et doyenne à la *Graduate School of International Studies* et directrice de l'*Institute for Development and Human Security* de Ewha Womans University, Séoul (République de Corée); Peter Messerli (Suisse), directeur et professeur titulaire de développement durable, Centre pour le développement et l'environnement, Institut de géographie de l'Université de Berne, et coprésident du *Global Land Programme* du réseau *Future Earth*; et Amanda Glassman (États-Unis), chef des opérations et attachée supérieure de recherche au *Center for Global Development*, Washington.

D. Dimension régionale du développement durable

31. Aussi bien le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (« L'avenir que nous voulons ») que la résolution 67/290 de l'Assemblée générale sur la structure et les modalités de fonctionnement du Forum politique de haut niveau sur le développement durable et le Programme 2030 soulignent l'importance de la dimension régionale du développement durable, notamment en ce qui concerne le suivi et l'examen menés à l'échelon régional, parallèlement aux niveaux national et mondial.

32. Depuis la tenue de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, et conformément au mandat de l'Assemblée générale demandant aux commissions régionales de contribuer aux travaux du Forum politique de haut niveau, notamment dans le cadre de réunions régionales (résolution 67/290), les États membres de ces commissions ont créé des instances régionales chargées du développement durable : ainsi, la quatrième session du Forum régional Asie-Pacifique pour le développement durable, organisée par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, a eu lieu à Bangkok en mars 2017; la Commission économique pour l'Europe a tenu son deuxième Forum régional sur le développement durable à Genève, en avril 2017; la quatrième session du Forum régional arabe pour le développement durable, organisée par la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, s'est tenue à Rabat en mai 2017; la troisième session du Forum régional africain pour le développement durable, organisée par la Commission économique pour l'Afrique et d'autres organismes, s'est tenue à Addis-Abeba en mai 2017; et la première réunion du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable organisée par la CEPALC, a eu lieu à Mexico en mai 2017.

33. Les rapports issus de ces forums régionaux sur le développement durable ainsi que des réunions régionales préparatoires au Forum politique de haut niveau figurent dans une note du Secrétariat (E/HLPF/2017/1, Add. 1 à 5). Quant aux perspectives et initiatives régionales visant à soutenir la mise en œuvre, le suivi et l'examen du Programme 2030 et à renforcer l'appui à sa mise en œuvre, il en est fait état dans le rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale dans les domaines économique et social et les domaines connexes (E/2017/15).

34. Lors des sessions sur la mise en œuvre aux niveaux régional et sous-régional, de même que dans les principaux messages prononcés par les ministres qui ont présidé les forums régionaux sur le développement durable qui se sont tenus pendant le Forum politique de haut niveau de 2017, il a été souligné que les organisations et initiatives régionales et sous-régionales offraient des cadres très utiles pour répondre aux priorités et relever les défis au niveau régional, mobiliser l'action collective et résoudre les questions transfrontières. Elles sont également essentielles pour garantir la cohérence du Programme 2030 avec les visions et cadres d'action régionaux et son intégration, pour incorporer les objectifs de développement durable dans les plans nationaux de développement, et pour renforcer les moyens dont les gouvernements disposent pour mettre en œuvre le Programme. Le renforcement des capacités en matière de données, notamment en ce qui concerne leur ventilation, est un domaine dans lequel les organisations régionales peuvent apporter une contribution, ce qu'elles font déjà. Ce renforcement des capacités est nécessaire si l'on veut répondre à l'impératif selon lequel personne ne doit être laissé pour compte. Les forums régionaux sur le développement durable seront un élément essentiel du suivi et de l'examen de la mise en œuvre du Programme 2030, car ils établissent un lien entre les processus aux niveaux national et mondial.

35. Dans les messages ressortis de ces forums régionaux, on a fait valoir en particulier que la gouvernance et l'appropriation nationale en consultation avec toutes les parties prenantes était essentielle, et qu'un changement en profondeur passerait par une restructuration complémentaire des politiques qui prendrait en compte la justice sociale et l'intégrerait dans les finances et le développement. Les moyens de mise en œuvre sont particulièrement importants, notamment l'aide publique au développement, le financement de l'action climatique et la coopération Sud-Sud. Il a été expressément mentionné que pour éliminer la faim et assurer la sécurité alimentaire, il faudrait s'attaquer aux questions relatives à la productivité, au pouvoir d'achat et à la production, et comprendre les causes profondes de l'insécurité alimentaire. L'accent a aussi été mis sur l'adaptation des objectifs de développement durable aux contextes locaux, l'inventaire des stratégies et des cadres juridiques et l'intégration des objectifs de développement durable par les parlements, les accords transfrontaliers et le renforcement du rôle des parties prenantes et du système des Nations Unies dans la collecte et la ventilation des données.

E. Modes de consommation et de production durables et Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables

36. L'adoption de modes de consommation et de production durables est un objectif transversal qui, sans se limiter uniquement à l'objectif de développement durable 12, illustre bien l'interdépendance des différents objectifs. En effet, plusieurs autres cibles des objectifs de développement durable comportent un ou plusieurs aspects relatifs à la consommation et à la production durables, par exemple la production de biens et la prestation de services propices à la croissance économique et au développement parallèlement à la préservation des ressources naturelles pour les générations futures. Il s'agit par ailleurs d'une question qui illustre bien les liens entre le Programme 2030 et d'autres accords intergouvernementaux, tels que l'Accord de Paris conclu au titre de la Convention-cadre sur les changements climatiques. La réalisation de ces deux programmes exigera des stratégies de mise en œuvre cohérentes et complémentaires. Les contributions déterminées au niveau national, prévues par l'Accord de Paris, prennent déjà en compte plusieurs objectifs de développement durable, et on constate une corrélation importante entre les cibles. Une coordination efficace de la conception et la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national et des objectifs de développement durable permettra d'accélérer la réalisation des deux programmes et d'optimiser les résultats.

37. À la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable 14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable, la question des modes de consommation et de production durables a été examinée dans la perspective des effets néfastes des changements climatiques sur les océans. En raison de l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre, les océans absorbent de plus grandes quantités de dioxyde de carbone provenant de l'atmosphère, ce qui fait que le taux d'acidité des océans est de 30 % supérieur à ce qu'il était avant la révolution industrielle. L'acidification nuit aux écosystèmes marins et rend la préservation et l'utilisation durables des océans encore plus difficiles. Il est impératif de préserver la santé et la productivité des océans, principale source mondiale d'aliments et de nutriments. À cet égard, l'Accord de Paris joue un rôle crucial pour inverser le déclin des océans au moyen des contributions déterminées

au niveau national qui permettent de faciliter la réduction des émissions mondiales de gaz à effet de serre.

38. Les modes de consommation et de production durables envisagés dans l'objectif de développement durable 12 et dans d'autres cibles, dissocient la croissance économique et l'amélioration des conditions de vie, d'une part, des émissions de gaz à effet de serre, d'autre part. Cette démarche est particulièrement importante dans les villes en cours d'urbanisation rapide, car ce sont elles qui produisent la proportion la plus importante des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle mondiale. Actuellement, les villes occupent environ 2 % seulement du total des terres mais elles produisent 70 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Pour parvenir à de faibles niveaux d'émission de carbone (au titre de l'objectif 13), il faut réussir le passage des combustibles fossiles aux énergies renouvelables. En outre, divers secteurs, dont les transports, l'infrastructure et l'industrie, devraient renforcer et faire respecter leurs normes en matière d'efficacité énergétique, améliorer leur performance opérationnelle et réduire les émissions de gaz à effet de serre résultant de la production de biens et services. L'objectif de développement durable 12, entre autres, fera l'objet d'un examen dans le cadre du Forum politique de haut niveau de 2018, qui aura pour thème « vers un modèle de villes durables et résilientes ».

39. Le Nouveau Programme pour les villes, adopté à la conférence Habitat III, offre l'occasion d'envisager, pour les villes du monde, un avenir axé sur des modes de consommation et de production durables. La mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes constituera un instrument clef qui devrait permettre aux administrations nationales, infranationales et locales ainsi qu'à toutes les autres parties prenantes concernées de parvenir à un développement urbain durable.

40. Au Forum politique de haut niveau de 2017, l'adoption de modes de consommation et de production durables a été considérée comme un objectif de développement durable fondamental qui sous-tend des cibles associées à plusieurs objectifs. Pour atteindre les 49 cibles réparties entre 13 objectifs de développement durable, il faudra passer à des modes de consommation et de production durables. Cependant, pour assurer une utilisation plus efficace des ressources, la cohérence et la coordination entre les différents niveaux de l'administration et des ministères s'imposent. La coordination des objectifs de développement durable doit émaner de l'administration centrale, et reposer sur l'engagement politique et le leadership au niveau le plus élevé. Ce n'est qu'ainsi que seront mises en place des économies locales, nationales et mondiale résilientes et que tous les programmes pertinents, tels que l'Accord de Paris et le Nouveau Programme pour les villes, pourront être réalisés avec succès.

F. Partenariats, initiatives volontaires et mobilisation des parties prenantes

41. Il est largement reconnu qu'à eux seuls, les gouvernements ne sauraient réaliser le Programme 2030 et les objectifs de développement durable. Ce principe est souligné dans le préambule du Programme 2030 même, où il est dit que « tous les pays et toutes les parties prenantes agiront de concert pour mettre en œuvre ce plan d'action » (voir A/70/1). En outre, un des 5 « P » renvoie au partenariat, au titre duquel les moyens nécessaires à la mise en œuvre du Programme 2030 sont mobilisés avec la participation de tous les pays, de toutes les parties prenantes et de tous les peuples. L'importance des partenariats multipartites est spécifiquement mise en relief dans l'objectif de développement durable 17 (cible 16), qui souligne l'importance de ce moyen de mobiliser et de partager des connaissances, des

compétences, des techniques et des ressources financières en vue de favoriser la réalisation des objectifs.

42. Bien qu'elle dépende de nombreux facteurs, l'efficacité des partenariats multipartites sera de plus en plus liée à la capacité des partenaires de gérer et de partager des connaissances et des compétences relatives aux questions, aux processus et aux solutions qu'ils préconisent. Le caractère universel des objectifs de développement durable signifiera notamment que les connaissances et les compétences que gèrent et détiennent les partenariats multipartites devront être partagées le plus largement possible, afin qu'elles aient une portée au-delà des groupes et communautés locaux et qu'elles aient aussi des retombées à l'échelle mondiale. C'est donc pour appuyer le Programme 2030 et la réalisation des objectifs de développement durable que le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU a créé une plateforme en ligne pour les partenariats en faveur des objectifs de développement durable⁵. Cette plateforme vise à accroître la visibilité mondiale des partenariats multipartites et des initiatives volontaires de toutes les parties prenantes. Au moment de la rédaction du présent rapport, la plateforme proposait des descriptions de plus de 3 500 partenariats et autres initiatives et des hyperliens vers leur site Web.

43. En guise de réponse aux États Membres qui insistaient sur la nécessité de trouver des moyens d'améliorer la transparence, la responsabilisation et l'échange de données d'expérience au sein des partenariats multipartites, ainsi que sur l'importance de l'examen et du suivi de ces partenariats, le Département des affaires économiques et sociales, le Pacte mondial des Nations Unies et le Bureau des Nations Unies pour les partenariats ont mis au point un cadre de données sur les partenariats en faveur des objectifs de développement durable pour favoriser l'harmonisation la présentation des renseignements sur les initiatives volontaires et les partenariats sur les sites Web et dans les documents connexes⁶. En proposant un cadre unifié sur la présentation de l'information, cette initiative vise à accroître la transparence, la cohérence, la portée et la comparabilité des différents travaux effectués par les partenariats multipartites et les initiatives volontaires en faveur des objectifs de développement durable.

44. Le Département des affaires économiques et sociales soutient également le Cadre de partenariats pour les petits États insulaires en développement⁷ comme suite donnée à la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, qui s'est tenue du 1^{er} au 4 septembre 2014 à Apia, sous le thème général « Pour un développement durable des petits États insulaires en développement fondé sur des partenariats véritables et durables » et où environ 300 partenariats entre petits États insulaires en développement ont été annoncés.

45. À l'appui de l'objectif 17 et dans le cadre de la démarche globale de suivi et d'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Département des affaires économiques et sociales organise chaque année, en collaboration avec le Bureau des Nations Unies pour les partenariats, une rencontre réservée aux partenariats multipartites en marge du Forum politique de haut niveau sur le développement durable. Cette manifestation vise à offrir une tribune propice à la mise en commun des connaissances et des savoir-faire entre les partenariats

⁵ <https://sustainabledevelopment.un.org/sdinaction/register>

⁶ Pour plus d'information, consulter : <https://sustainabledevelopment.un.org/sdinaction/pd4sdgs>

⁷ <https://sustainabledevelopment.un.org/topics/partnerships/sidspartnershipframework>. Pour un complément d'information, voir le rapport du Secrétaire général sur le suivi et l'application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (A/72/214).

multipartites et les parties prenantes. La rencontre réservée aux partenariats multipartites met l'accent sur l'examen des partenariats et des initiatives volontaires articulés autour des objectifs de développement examinés lors du Forum politique de haut niveau de l'année. En 2017, la rencontre a donc porté sur les objectifs de développement durable examinés au Forum politique de haut niveau de 2017. Elle a permis de voir dans quelle mesure les partenariats multipartites et les initiatives volontaires avaient répondu aux besoins et aux problèmes des pays participant aux examens nationaux volontaires, en favorisant la mise en commun de leur savoir-faire et des enseignements qu'ils avaient tirés de l'expérience.

46. Pour accroître la transparence et la responsabilisation, les partenariats inscrits sont invités à présenter chaque année un rapport faisant état des progrès qu'ils ont accomplis; ces rapports sont ensuite intégrés au rapport sur les partenariats qui est publié chaque année⁸.

47. En collaboration avec des partenaires, le Département des affaires économiques et sociales a créé le registre des engagements qui ont été recueillis dans la cadre de la Conférence sur les océans, tenue du 5 au 9 juin 2017 au siège de l'ONU, avec la participation de chefs d'État et de gouvernement et d'autres représentants de haut niveau des gouvernements, du système des Nations Unies et des organisations intergouvernementales, ainsi que la pleine participation de la société civile, de la communauté scientifique, du secteur privé et d'autres parties prenantes.

III. Achèvement de la mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable

48. Dans sa résolution 71/223, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'inclure dans son rapport une analyse des objectifs d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui n'ont pas encore été atteints.

49. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1 de l'Assemblée générale), qui a été adopté en 2015, est de portée universelle : il prévoit en effet que tous les pays et toutes les parties prenantes agiront de concert pour mettre en œuvre ce plan d'action pour l'humanité, la planète et la prospérité. Il est né du constat selon lequel l'humanité n'avait pas progressé sur la voie de la durabilité conformément aux espoirs exprimés en 1992 ou en 2012 à la deuxième Conférence de Rio.

50. Nous pouvons nous féliciter de quelques réalisations importantes, en particulier du fait que des centaines de millions de personnes ont été tirées de la pauvreté ces deux dernières décennies. Pour autant, nombre des problèmes mondiaux auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui sont plus aigus ou plus importants qu'ils l'étaient il y a 5 ans.

⁸ Le rapport 2016 sur les partenariats peut être consulté à l'adresse <https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/2329Partnership%20Report%202016%20web.pdf>. Le rapport suivant sera publié au dernier trimestre de 2017.

51. Par conséquent, le Programme fait fond sur des cadres et accords antérieurs, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement et la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui ont respectivement défini les objectifs de développement durable et créé le Forum de haut niveau sur le développement durable, dans le but d'assurer le suivi et l'examen de ces objectifs.

52. Une étude dont le contenu complet est disponible sur le site de la Sustainable Development Knowledge Platform⁹ propose principalement une comparaison entre l'Action 21 et le Programme 2030 ainsi qu'avec le Programme d'Action d'Addis-Abeba, le Programme 2030 et « L'avenir que nous voulons », document final de la Conférence des Nations unies sur le développement durable (résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe). La comparaison fait clairement ressortir que le programme Action 21 est un document très riche, mais qui, pour beaucoup, ne reflète pas suffisamment les nouvelles réalités géopolitiques du monde d'aujourd'hui. Parallèlement à l'apparition de nouvelles puissances économiques, les économies nationales sont devenues de plus en plus interdépendantes. Nous dépendons plus que jamais de notre consommation d'énergie et du commerce international, tous les deux en pleine croissance. À l'échelle mondiale, le secteur privé exerce plus d'influence qu'auparavant sur les mesures en faveur de la durabilité. On a jugé qu'un nouveau pacte était nécessaire pour faire face aux retombées de la mondialisation et aux menaces mondiales, qui nécessitent des actions communes et des partenariats. C'est pour cette raison que les chefs d'État et de gouvernement ont adopté le Programme 2030, dans le but de relever des défis de plus en plus mondiaux et des inégalités de plus en plus marquées.

53. Le Programme 2030 est exhaustif dans la mesure où il repose sur les 5 « P » (population, planète, prospérité, paix et partenariats); ce faisant, il lie entre eux les objectifs de développement durable, garantissant ainsi la réalisation intégrale du Programme afin de rendre la mondialisation plus équitable et profitable pour tous et d'améliorer les conditions de vie de l'ensemble de la population, y compris des personnes les plus vulnérables, de sorte que personne ne soit laissé pour compte. Cette dimension du Programme permet d'aborder les réalités qui sont apparues depuis l'adoption d'Action 21 et des accords qui lui ont succédé.

54. On ne saurait nier que le Programme 2030 est plus global: sa portée est universelle, et il couvre l'ensemble des questions importantes pour l'humanité. Il fait fond sur les accords de développement durable précédents, lesquels sont encore très pertinents, notamment pour ce qui est d'orienter les stratégies et de tenir compte des engagements pris concernant les mesures à prendre. En particulier, l'Action 21 reste un document très complet, qui propose dans plusieurs domaines, notamment l'économie, le commerce et l'environnement, des orientations détaillées qui peuvent se révéler très utiles à la réalisation du Programme 2030.

IV. Conclusions et recommandations

55. Deux ans après la mise en œuvre du Programme 2030, certains éléments témoignent d'un engagement ferme à tous les niveaux et de la participation de diverses parties prenantes à sa réalisation. L'adoption et les premières phases de la mise en œuvre du Programme 2030 à proprement parler constituent des étapes importantes sur la voie de la réalisation des ambitions exprimées dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, et elles préparent le terrain à un développement durable et inclusif. Cependant, il y a tout

⁹ <https://sustainabledevelopment.un.org/resources/sdissuesbriefs>

autant d'éléments qui indiquent l'existence de nombreux défis majeurs et le système des Nations Unies aura un rôle essentiel à jouer pour aider les pays à les relever. L'expérience tirée du Forum politique de haut niveau de 2017 sera inestimable lorsqu'il s'agira d'élaborer l'ordre du jour des sessions à venir, de même que lorsqu'il faudra veiller à l'efficacité de la contribution du Forum dans la mise en œuvre du Programme 2030.

56. Dans ce contexte, l'Assemblée générale pourrait, à sa soixante-douzième session, envisager les mesures suivantes :

a) Inviter les États Membres et les autres parties prenantes à continuer de soutenir pleinement les travaux du Forum politique de haut niveau de façon à consolider son rôle central de supervision du réseau de mécanismes de suivi et d'examen à l'échelle mondiale;

b) Inviter le Président du Conseil économique et social à envisager, avec le soutien du système des Nations Unies, des moyens pour veiller à ce que les processus préparatoires du Forum politique de haut niveau, tant nationaux que régionaux, ainsi que les processus internationaux concernés, soient représentés comme il se doit dans les réunions du Forum, afin qu'ils puissent bénéficier pleinement à la mise en œuvre du Programme 2030, mais également afin d'améliorer la coordination et la cohérence des politiques;

c) Inviter les États Membres et les entités du système des Nations Unies à continuer de veiller à ce que les diverses parties prenantes participent à la mise en œuvre du Programme 2030 ainsi qu'aux processus préparatoires du Forum politique de haut niveau et des examens nationaux volontaires;

d) Inviter le Secrétaire général à revoir sa proposition concernant les directives communes d'application volontaire pour les examens nationaux volontaires menés dans le cadre du Forum politique de haut niveau, en prenant en compte l'expérience des examens nationaux volontaires menés lors des réunions du Forum politique de haut niveau de 2016 et de 2017;

e) Demander aux entités du système des Nations Unies de continuer de soutenir les États Membres qui sollicitent une aide pour préparer des examens nationaux volontaires;

f) Encourager les États Membres ayant présenté des examens nationaux volontaires en 2016 et en 2017 à partager leur expérience avec les pays désireux de faire de même dans les années à venir, y compris dans un contexte régional;

g) Encourager la communauté scientifique à contribuer au Rapport mondial sur le développement durable et à soumettre des contributions scientifiques volontaires axées sur le thème annuel du Forum politique de haut niveau;

h) Encourager les États Membres à soutenir la production du *Rapport mondial sur le développement durable*, y compris par des contributions volontaires;

i) Inviter tous les organismes des Nations Unies, dans le cadre de leurs mandats respectifs, à prendre en compte le thème et l'ensemble des objectifs du Forum politique de haut niveau de 2018 dans leurs travaux afin d'en renforcer la cohérence, et de s'assurer que le potentiel dont dispose le système des Nations Unies est pleinement mis à contribution pour appuyer la mise en œuvre du Programme 2030;

j) Inviter l'Assemblée générale et le Forum politique de haut niveau à se pencher sur les questions qui ont été abordées dans les précédents accords sur le développement durable et laissées en suspens.